



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 21 février 2023

Monsieur Stanislas Guerini
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 mars 2023

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité des journées d'actions des mois de janvier et février 2023 et, notamment, de la participation massive des salarié.es aux journées des 19 et 31 janvier, des 7, 11 et 16 février, l'UFSE-CGT appelle à des journées de mobilisation (initiatives locales, assemblées générales des personnels, rassemblements...) du 1er au 31 mars 2023, pour des revalorisations salariales et pour défendre leurs droits à une retraite digne dès 60 ans.

Les personnels de la Fonction publique portent des revendications fortes sur les salaires, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la retraite, les emplois, une autre conception de l'organisation territoriale de l'Etat, la défense et le développement des missions publiques et d'une fonction publique de carrière qui rejoignent les préoccupations de l'ensemble de la population pour l'intérêt général.

L'urgence s'impose pour, notamment, une augmentation immédiate d'au moins 10% de la valeur du point et une indexation sur l'inflation.

Les personnels revendiquent avec force la retraite à 60 ans avec un taux minimum de remplacement de 75% et l'augmentation des pensions et retraites.

Ni un index sur l'emploi des « seniors », ni une mesurette, portant un taux de pension à 85% du SMIC pour une carrière complète, soit à 1200 € et qui ne devrait finalement concerner que 40 000 nouveaux retraité.es par an selon les chiffres enfin fournis cette semaine par Bercy, ne répondent à ces exigences.

En lieu et place de la loi de transformation de la Fonction publique qui doit absolument être abrogée et de ce projet de réforme des retraites qui doit être abandonné, les agent-es défendent le statut général des fonctionnaires, leurs statuts particuliers, une fonction publique reconnaissant leurs qualifications et garantissant un vrai déroulement de carrière.

Dans le cadre de ces journées, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail.

Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de la Fonction Publique d'Etat, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de ces dates.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée

Céline Verzeletti
Co-Secrétaire Générale de l'UFSE

Christophe Delecourt
Co-Secrétaire Général de l'UFSE

Copie à : Madame Nathalie Colin, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction publique

Union Fédérale des Syndicats de l'État- CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 56** - mel : ufse@cgt.fr